

APPEL A CANDIDATURE DE REFERENTS EN CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA GBCP

Définition générale

L'Agence de mutualisation des universités et établissements (Amue) a pour objectif d'accompagner au mieux les établissements adhérents dans leurs missions notamment à l'occasion d'évolutions structurantes.

Or, la réforme portée par les dispositions du décret relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) nécessite la mise en œuvre d'une démarche spécifique d'intervention et ce, dans les trois axes d'actions de l'Agence : accompagnement, formation, système d'information.

Pour mener à bien cette démarche, l'Amue a besoin des compétences de ses adhérents. C'est pourquoi, un appel à candidature afin de participer activement à la réalisation des actions nécessaires à la mise en œuvre de la GBCP est lancé.

Définition et contenu des missions

En matière d'accompagnement, l'Agence entend être au plus proche de ses adhérents pour leur permettre de mesurer, de s'approprier et de mettre en œuvre les différents impacts de la réforme. Il s'agira donc de construire un dispositif :

- d'information et de communication, de séminaires, d'ateliers d'échanges voire d'accompagnement sur site,
- centré sur les mesures de modernisation des organisations contenues dans le décret GBCP (analyse d'impact, identification des compétences, réingénierie des processus, réorganisation des flux d'information et des organisations).

En matière de formation, l'Agence souhaite proposer des contenus complets et adaptés aux différents acteurs des établissements concernés par la GBCP : élus, directeurs de composantes, directeurs de services, responsables administratifs, gestionnaires et enseignants-chercheurs. Il s'agira en conséquence de bâtir les plans des formations, d'en rédiger le contenu et les supports puis d'animer les sessions. Les formations comprendront une partie « métier » utile pour l'ensemble des adhérents de l'Agence et une partie « outil » valable uniquement pour les établissements utilisateurs de Sifac.

En matière de système d'information, tous les applicatifs de gestion financière doivent être adaptés pour intégrer les évolutions portées par la GBCP. Ces évolutions seront plus ou moins importantes selon les performances actuelles des logiciels. L'Agence souhaite donc conduire des ateliers de définition des besoins afin d'identifier les évolutions nécessaires, en deux temps :

- Il s'agira tout d'abord de participer à l'expression des besoins dans une phase commune à tous les applicatifs en exploitation au sein des adhérents de l'Amue.
- Puis ces ateliers d'expression des besoins permettront à chaque éditeur et intégrateur de spécifier le champ et le contenu des évolutions nécessaires au sein de leur propre applicatif (Sifac pour l'Agence). Il s'agira donc, dans cette phase, de participer à la conception détaillée, puis de contribuer à la recette de la solution GBCP de Sifac.



Organisation et Activités

- Le plan d'actions construit par l'Amue repose sur la constitution d'une équipe peu nombreuse qui suivra l'intégralité du projet afin de veiller à en assurer la cohérence et la coordination fonctionnelle tant pour les aspects métier (formation et règles de gestion) que pour leur traduction dans les applicatifs de gestion (conception et développement des évolutions dans les logiciels).
- Concernant les aspects informatiques, afin de permettre une traduction de qualité dans les applicatifs de gestion l'équipe devra intégrer des représentants d'établissements utilisateurs de Sifac et de Jefyco.
- Une partie des travaux sera menée en collaboration avec les EPST dans le cadre de l'objectif national de convergence des règles de gestion relatives à la recherche. Notamment, la définition des règles de gestion et les actions propres au plan de formation seront conduites de façon concertée et convergente.
- Dans la mesure du possible l'Agence souhaite que les référents engagés dans les travaux de définition des règles de gestion, d'expression des besoins puis des développements informatiques soient également acteurs du plan de formation. Une analyse des charges induites sera menée au vu des candidatures et en lien étroit avec les établissements.

Les travaux seront conduits à la fois sous forme collective (ateliers de travail) et de façon individuelle. Les travaux collectifs se dérouleront essentiellement à Paris (attention toutefois concernant les actions à mener pour les spécifications de Sifac qui pourront se tenir dans certains cas à Montpellier). Les travaux individuels (lecture, analyse, rédaction) se réaliseront au sein des établissements des référents.

Planification

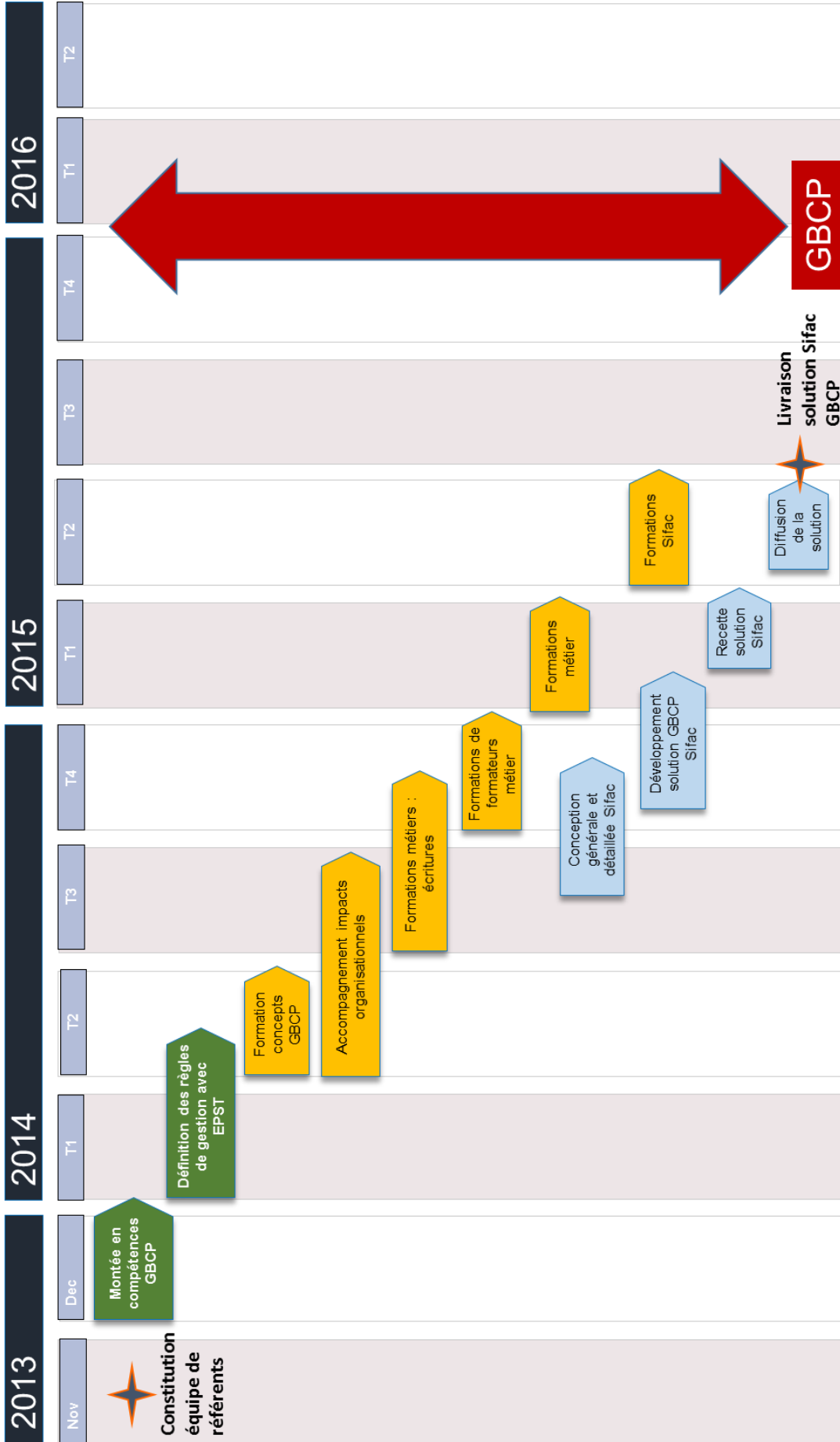
- L'estimation des charges et leur séquençement est le suivant :

période	appropriation de la GBCP	Formation	SI : SOLUTION DANS SIFAC
2013	4 jours (décembre) Objectif : montée en compétences (décret + concepts + fonctionnement en AE-CP)		
2014	23 jours répartis sur 14 semaines Objectif : définition des règles de gestion en liaison avec les EPST démarrage des travaux le lundi 6 janvier 2014 Travaux menés selon le rythme suivant : atelier lundi et mardi deux semaines successives puis 3ème semaine sans atelier et répétition du rythme sur les semaines suivantes 0,5 jour de travail en interne (relecture et validation compte-rendu + préparation atelier suivant)	47 jours soit : - formation concepts GBCP : 2ème trimestre - accompagnement impacts organisationnels : 2ème et 3ème trimestre - formation métier écriture : 3ème et 4ème trimestre - formation formateur (formation métier) : 4ème trimestre	20 jours (conception solution) soit : - juin : 2 jours/semaine (conception générale) - septembre : 2 jours/semaine (conception détaillée)
2015		38 jours (formation métier + formation outil) soit : Janvier à mars : formation métier (10 jours) avril à juin : formation Sifac (28 jours)	20 jours (recette solution) soit : début mars (5 jours) puis fin mars (5 jours) Mai-juin : diffusion solution (web conf + séminaire)

Compte tenu du séquençement des tâches, deux groupes de référents sont nécessaires :

- 1 – **appropriation GBCP** = montée en compétences et déclinaison de la GBCP : tous les référents
- 2 – **formation** = construction et animation formation : un groupe de référents formation
- 3 – **SI solution dans l'applicatif** = construction de la solution SI : un groupe de référents SI

Le calendrier ci-après détaille les actions des deux groupes :





Compétences

- Très bien connaître le régime budgétaire, financier et comptable des EPSCP
- Maîtriser l'organisation et le fonctionnement des établissements publics de l'enseignement supérieur et de la recherche : structures, réglementation, acteurs, pratiques, circuits et prises de décision
- Être porteur de bonnes pratiques (et pas uniquement d'un message d'un établissement)
- Pouvoir être force de proposition
- Pouvoir s'investir dans un projet
- Être très disponible
- Pour la partie formation : expérience dans le domaine
- Connaître Sifac (pour les travaux spécifiques à l'outil Sifac)

Profils

- DAF expérimentés (ou adjoints)
- Agents comptables expérimentés (ou adjoints)
- Responsables administratifs de composante et de service (partie formation)
- Contrôleurs de gestion

Positionnement

Les référents qui rejoindront le projet GBCP resteront en position dans leur établissement d'affectation.

L'Agence prendra en charge les frais de déplacement et d'hébergement liés au projet selon les barèmes en vigueur (adoptés par le CA de l'Agence).

L'équipe devant être opérationnelle pour le milieu du mois de décembre, l'Agence souhaite identifier les référents le plus rapidement possible, et au plus tard pour le 15 novembre 2013.

Afin de pouvoir au mieux constituer les deux groupes de référents dans les délais, nous vous remercions d'adresser votre curriculum vitae et lettre de motivation avant le 15 novembre à :

Agence de Mutualisation des Universités et Établissements
Département Expertise Métier
103, boulevard Saint Michel - 75005 PARIS
Courriel : dem.pa@amue.fr

Pour toute information sur les missions et travaux des référents vous pouvez vous adresser aux personnes suivantes :

Serge Bourguine : chef de projet GBCP : 01.44.32.90.91 – serge.bourguine@amue.fr

Jean-Baptiste Hervouet : Chargé de domaine finances : 01.44.32.90.83 – jean-baptiste.hervouet@amue.fr